

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01006
Numéro SIREN : 352 645 501
Nom ou dénomination : KDI

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 15305

KDI

Comptes annuels

- COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL -

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	382 388	381 734	654	3 414
Fonds commercial (1)	4 767 448	4 767 448	1	1
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 888 103	689 506	2 198 596	2 211 983
Constructions	10 623 419	9 653 257	970 162	1 147 451
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 933 464	34 110 515	4 822 950	5 253 214
Autres immobilisations corporelles	12 003 706	10 457 925	1 545 781	2 008 092
Immobilisations corporelles en cours	90 627		90 627	495 014
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	86 409 186	11 612 760	74 796 426	75 430 244
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	30 117	30 117		
Prêts	1 497 078	1 494 682	2 396	5 271
Autres immobilisations financières	885 632		885 632	1 029 826
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	158 511 168	73 197 944	85 313 224	87 584 509
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	92 235 717	3 491 605	88 744 112	78 487 716
Avances et acomptes versés sur commandes	4 578 921		4 578 921	3 590 199
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	815 475	4 044	811 431	825 826
Autres créances	121 121 825	3 485 984	117 635 840	88 122 050
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	400 615		400 615	197 708
Charges constatées d'avance (3)	519 030		519 030	87 118
TOTAL ACTIF CIRCULANT	219 671 583	6 981 634	212 689 950	171 310 617
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	1 719		1 719	
TOTAL GENERAL	378 184 470	80 179 578	298 004 892	258 895 127
(1) Dont droit au bail			12 196	12 196
(2) Dont à moins d'un an (brut)			340 510	436 510
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 419	1 420

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 441 517	25 441 517
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-16 864 864	-46 390
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-9 839 533	-16 818 475
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	10 553 255	17 109 677
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 290 374	25 686 330
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 122 751	7 150 095
Provisions pour charges	41 440 164	41 824 631
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48 562 915	48 974 726
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	414 227	210 543
Emprunts et dettes financières diverses (3)	127 062 934	94 545 102
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 574 079	63 243 741
Dettes fiscales et sociales	18 368 681	19 833 908
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 939 681	2 608 628
Produits constatés d'avance (1)	3 792 000	3 792 000
TOTAL DETTES	240 151 603	184 233 921
Ecarts de conversion passif		150
TOTAL GENERAL	298 004 892	258 895 127
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	240 151 603	184 233 921
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	414 227	210 543
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	460 156 166	2 075 464	462 231 630	403 977 218
Production vendue (biens)	768 995		768 995	788 516
Production vendue (services)	12 018 427	1 966 337	13 984 763	12 936 708
Chiffre d'affaires net			476 985 388	417 702 441
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			9 700 365	20 761 606
Autres produits			250 556	323 227
Total produits d'exploitation (I)			486 936 309	438 787 274
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			360 275 427	293 437 588
Variations de stock			-9 188 587	7 091 189
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 226 382	2 154 432
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			73 102 144	75 288 429
Impôts, taxes et versements assimilés			6 438 894	6 367 826
Salaires et traitements			41 716 626	47 001 394
Charges sociales			17 152 342	21 224 363
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 266 948	2 455 310
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 302 550	5 006 862
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 127 024	4 590 196
Autres charges			284 639	401 910
Total charges d'exploitation (II)			498 704 388	465 019 498
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-11 768 079	-26 232 223
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			4 624 413	4 680 900
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			208 965	283 472
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			784 655	4 895 600
Différences positives de change			8 479	9 606
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			5 626 511	9 869 578
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			4 325 903	4 529 891
Intérêts et charges assimilées (4)			1 608 914	1 187 977
Différences négatives de change			14 059	8 394
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			5 948 877	5 726 263
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			-322 365	4 143 316
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-12 090 444	-22 088 908

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	63 296	27 759
Sur opérations en capital	13 501	102 794
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	16 645 687	33 320 853
Total produits exceptionnels (VII)	16 722 485	33 451 406
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 522 080	12 758 822
Sur opérations en capital	1 378 322	14 270 046
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 572 504	1 164 905
Total charges exceptionnelles (VIII)	14 472 907	28 193 774
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 249 578	5 257 633
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 333	-12 800
Total des produits (I+III+V+VII)	509 285 305	482 108 259
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	519 124 838	498 926 734
BENEFICE OU PERTE	-9 839 533	-16 818 475
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 823 929	4 943 471
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 549 220	1 118 996



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

KDI S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017
KDI S.A.S.
173-179, boulevard Félix Faure - 93300 Aubervilliers
Ce rapport contient 33 pages
Référence : AS-182-32

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

KDI S.A.S.

Siège social : 173-179, boulevard Félix Faure - 93300 Aubervilliers
Capital social : € 25 441 517

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KDI S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables I Règles générales » de l'annexe qui expose la situation de la société et de ses filiales au regard de la continuité de l'exploitation et les modalités de l'intention de soutien financier de votre société et de ses filiales exprimée par le Groupe Klöckner & Co.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Observation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables - Règles générales » donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de la continuité de l'exploitation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents qui vous ont été adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 2 mai 2018

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Alexandra Saastamoinen
Associée

— CORTE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORDONNANCE —

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS KDI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 298 004 892 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 9 839 533 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/02/2018 par le président de la SAS.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité de l'exploitation retenu dans l'élaboration de ces comptes est notamment sous-tendu par un soutien du Groupe Klöckner.

En effet, le 21 Décembre 2017, la société Klöckner & Co, maison mère ultime de Klöckner Metals France SA a confirmé par courrier son intention de soutenir financièrement si nécessaire Klöckner Metals France SA et ses filiales directes et indirectes (dont KDI SAS) de façon à ce qu'elles puissent assurer le règlement de leurs passifs exigibles pendant une durée de 15 mois à compter de la date de cette lettre et ensuite dans un avenir prévisible.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la RECO n°2013-02 de l'ANC relative au traitement dans les comptes individuels des provisions pour l'indemnité de départ à la retraite, la société a choisi de reconnaître en résultat les écarts actuariels et d'appliquer la méthode dite "2" la recommandation. Le choix de cette méthode permet de conserver une comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent pour lequel la même méthode d'évaluation avait été retenue.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : non amortissables
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

KDI comptabilise une provision pour dépréciation des stocks de marchandises dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure au coût moyen d'achat pondéré.

Ainsi trois types de provision sont calculés :

- une provision pour obsolescence : la dépréciation des produits obsolètes ou endommagés identifiés dans les entrepôts est déterminée par référence au prix probable de réalisation.
- une provision pour rotation lente : la dépréciation est déterminée par un calcul statistique différencié par nature de marchandises (Fournitures Industrielles pour le Bâtiment et Produits Métallurgiques). La rotation est appréciée au niveau de la société.
- une provision pour marge négative : la dépréciation est calculée à partir des prix de vente futurs estimés sur la base des informations existantes à la date de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe Klöckner a mis en place un programme de titrisation de créances qui couvre certains pays dont la France. Ainsi, toutes les créances issues de l'exploitation commerciales sont cédées sans recours à un établissement bancaire. Ce programme de cession peut entraîner le déblocage d'un financement.

Les créances clients existantes à la fin de l'exercice sont ainsi essentiellement constituées de retenues de garantie, de créances clients antérieures au programme de titrisation ainsi que de factures à établir.

La dépréciation des créances douteuses ou litigieuses nées avant le programme de titrisation est déterminée, au cas par cas, en fonction de l'espérance de recouvrement.

Provisions

- Pensions et retraite :

Les engagements en matière de départ à la retraite (indemnités de fin de carrière et retraite complémentaire) sont comptabilisés sous forme de provision. Ils sont calculés annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations sont traités comme des gains et pertes actuariels, ils sont enregistrés en résultat de l'exercice de leur constatation.

Cette méthode est maintenue pour l'exercice 2017, conformément à la méthode dite "2" de la RECO n°2013-02 de l'ANC relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

- Retraite

Les principes hypothèses actuarielles propres aux engagements de retraite :

Taux d'inflation : 1,75%

Taux d'actualisation : 1,60%

Progression future des salariées : 1,75%

Table de mortalité : INSEE 2010-12

Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres / 64 ans pour les cadres

Conditions de départ : Départ Volontaire

Taux de charges sociales : 46,69%

- Médailles du travail

L'engagement de la société en matière de médaille du travail, conformément à l'accord d'entreprise est comptabilisé dans les comptes, sous forme d'une provision, selon les calculs annuels réalisés par des actuaires indépendants d'après des hypothèses de calcul homogènes à celles prises dans le calcul des engagements de pension et d'indemnité de départ à la retraite.

Règles et méthodes comptables

Les principes hypothèses actuarielles propres aux engagements des médailles du Travail :

Taux d'inflation : 1,75%

Taux d'actualisation : 1,60%

Progression future des salariées : 1,75%

Table de mortalité : TV/TD 2010-2012

Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres / 64 ans pour les cadres

Conditions de départ : Départ Volontaire

Taux de charges sociales : 46,69%

- Autres Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les coûts de restructuration sont positionnés dans le résultat exceptionnel.



Faits caractéristiques

RESTRUCTURATION

En date du 15 décembre 2017, la direction a annoncé la fermeture de 3 sites.

Dans ce contexte, une provision a été comptabilisée au 31 décembre 2017 pour un montant de 5,3M€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Fonds commercial	4 767 448			4 767 448
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	374 688	7 700		382 388
Immobilisations incorporelles	5 142 136	7 700		5 149 836
- Terrains	2 888 103			2 888 103
- Constructions sur sol propre	5 540 107	13 455		5 553 562
- Constructions sur sol d'autrui	1 274 229			1 274 229
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 964 385		168 757	3 795 628
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 102 304	952 850	1 121 690	38 933 464
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 067 707	129 543	196 680	8 000 570
- Matériel de transport	785 916	6 316	170 563	621 669
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 407 842	76 309	102 683	3 381 468
- Immobilisations corporelles en cours	495 014	45 419	449 806	90 627
Immobilisations corporelles	65 525 607	1 223 891	2 210 180	64 539 319
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	86 409 186			86 409 186
- Autres titres immobilisés	30 117			30 117
- Prêts et autres immobilisations financières	2 632 183	232 169	481 642	2 382 710
Immobilisations financières	89 071 486	232 169	481 642	88 822 013
ACTIF IMMOBILISE	159 739 230	1 463 760	2 691 822	158 511 168

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Révalués	Reçus en apport	Global
apports 1963 et antérieurs			79 000	79 000
apports 1975			80 697	80 697
apports 1982 de DAVUM			23 000	23 000
apports 1997 de CHARTIER COUVRAT MEFI et CMO			261 124	261 124
BERAUD SUDREAU 1999			111 000	111 000
AGSO 1999			70 000	70 000
HARDY TORTUAUX 1999			138 000	138 000
CARDINAL 1999			21 000	21 000
CHAMPENOIS			122 000	122 000
CHARPE METAL 1999			8 000	8 000
CHARRE 1999			18 000	18 000
DESCHODT 1999			15 000	15 000
GRIMMEISSEN PS 1999			168 000	168 000
JEHANNO 1999			8 000	8 000
METALSITT 1999			23 000	23 000
PROMET 1999			67 000	67 000
LE PAGE ET CARON 1999			15 000	15 000
ADRIEN TARGE 2006			1 699 000	1 699 000
INTERMETAUX 2006			76 000	76 000
TESTAS 2006			488 000	488 000
SNPI 2009			311 432	311 432
			953 000	953 000
Total			4 755 253	4 755 253

Les immobilisations incorporelles comprennent également un droit au bail inscrit à l'actif du bilan pour 12K€ en valeur brute et pour une valeur nette nulle.

Amortissements & dépréciation du fonds commercial : 4 755 252€

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

En 2005, la société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition des titres directement en charges. Les frais d'acquisition sur titres sont retraités fiscalement le cas échéant.

- Valeurs brutes :

Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.

- Dépréciation :

Les provisions pour dépréciation des participations et autres titres immobilisés sont déterminées par rapport à la valeur d'utilité qui s'apprécie notamment en fonction de la situation nette de la filiale.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU KDI EXPORT	880	-3 888	100,00	1 234		7 493		34 159	-4 104	
SASU KDI IMMOBILIER	44 580	27 527	100,00	66 545	66 545			11 695	4 001	4 374
SASU KDI DAVUM	752	3 732	100,00	2 287	2 287	4 000		25 963	174	
SAS PRAFER	800	2 137	100,00	2 763	2 763			5 494	35	250
SASU A T 2 T	1 110	2 092	100,00	13 581	3 202	2 865		33 588	104	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Le montant total des dépréciations sur titres de participations s'élève à 11 612 760 €.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 266 163			2 266 163
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	371 274	10 460		381 734
Immobilisations incorporelles	2 637 436	10 460		2 647 897
- Terrains	676 120	13 386		689 506
- Constructions sur sol propre	4 454 683	176 709		4 631 392
- Constructions sur sol d'autrui	1 274 229			1 274 229
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 902 359	14 035	168 757	3 747 636
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 849 091	1 382 804	1 121 380	34 110 515
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 676 105	350 129	191 825	6 834 410
- Matériel de transport	776 952	8 614	170 563	615 003
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 800 315	310 809	102 612	3 008 512
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	54 409 854	2 256 487	1 755 138	54 911 203
ACTIF IMMOBILISE	57 047 290	2 266 948	1 755 138	57 559 100

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	92 235 717	83 035 109	9 200 608	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	92 235 717	83 035 109	9 200 608	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 124 839 040 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 497 078	340 510	1 156 568
Autres	885 632		885 632
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	815 475	815 475	
Autres	121 121 825	121 120 406	1 419
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	519 030	519 030	
Total	124 839 040	122 795 421	2 043 619
Prêts accordés en cours d'exercice	220 432		
Prêts récupérés en cours d'exercice	322 836		

Le montant des créances liées au programme de titrisation inclus dans la ligne autres créances de l'actif circulant s'élève à 87 269K€.

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures ventes à établir	505 447
Rabais à recevoir fournisseurs	618 094
Rabais à recevoir	4 297 566
Total	5 421 107

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 3 491 605€. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
dépréciation pour obsolescence	752 576
dépréciation pour rotation lente	2 739 029
TOTAL	3 491 605

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 25 441 516,80 € décomposé en 15 513 120 titres d'une valeur nominale de 1,64 €.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 14/06/2017

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-46 390
Résultat de l'exercice précédent	-16 818 475
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-16 864 864
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-16 864 864
Total des affectations	-16 864 864

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	25 441 517				25 441 517
Report à Nouveau	-46 390	-16 818 475			-16 864 864
Résultat de l'exercice	-16 818 475	16 818 475	-9 839 533		-9 839 533
Provisions réglementées	17 109 677		4 440 745	10 997 167	10 553 255
Total Capitaux Propres	25 686 330		-5 398 788	10 997 167	9 290 374

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	15 667 984	4 292 785	10 572 835	9 387 934
Amortissements dérogatoires	1 441 694	147 960	424 332	1 165 321
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	17 109 677	4 440 745	10 997 167	10 553 255
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		4 440 745	10 997 167	

La provision pour hausse des prix figurant à la clôture 2017 pour un montant total de 9 387 934 € se répartit selon les échéances suivantes :

échéance 2018 : 2 375 632 €
 échéance 2019 : 946 049 €
 échéance 2020 : 806 114 €
 échéance 2021 : 967 353 €
 échéance 2022 : 4 292 785 €

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	7 150 095	1 070 526	1 099 588		7 121 033
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change		1 719			1 719
Pensions et obligations similaires	32 081 480	15 985	871 214		31 226 251
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	9 743 151	6 172 272	5 701 510		10 213 913
Total	48 974 726	7 260 502	7 672 312		48 562 915
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 070 526	2 023 792		
Financières		1 719			
Exceptionnelles		6 131 759	5 648 520		

Les provisions pour litiges se rapportent à des litiges :

commerciaux : 1,5 M€
 prud'hommaux : 0,8 M€
 sur créances : 4,8 M€

Les "Autres provisions pour risques" concernent exclusivement les provisions pour restructuration liées aux PSE en cours à la clôture de l'exercice, et tels que mentionnés dans les faits caractéristiques.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 240 151 603 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	414 227	414 227		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	127 062 934	127 062 934		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 574 079	87 574 079		
Dettes fiscales et sociales	18 368 681	18 368 681		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 939 681	2 939 681		
Produits constatés d'avance	3 792 000	3 792 000		
Total	240 151 603	240 151 603		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	127 048 767			

Les autres dettes liées au groupe se rapportent à un compte courant de trésorerie qui est classé en "Emprunts et dettes financières diverses" au passif du bilan.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Charges à Payer	56 638 054
Personnel - Charges à Payer	7 458 303
Organismes - Charges à Payer	4 046 613
Etats - Charges à Payer	1 430 376
Clients - Charges à payer	2 397 225
Intérêts courus à Payer	93 418
Total	72 063 989

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	519 030
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	519 030

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	3 792 000
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	3 792 000

Dans le contexte de la cession du site de La Courneuve par sa filiale KDI Immobilier SAS à l'EPFIF, les deux entités KDI SAS et KDI Immobilier ont conclu une résiliation anticipée du bail commercial qui les y liait. En dédommagement de ce départ anticipé, la filiale KDI Immobilier SAS a versé à sa société détentrice une indemnité d'éviction d'un montant total de 5,1M€.

Inclus dans ce montant, 1,3M€ étaient destinés à indemniser la perte du droit au bail de KDI SAS sur le site de La Courneuve. Ils ont été intégralement enregistrés au compte de résultat dans les éléments exceptionnels.

Le complément, soit 3,8M€, était destiné à indemniser KDI SAS des pertes d'exploitation et des coûts de déménagement à engager lorsque la société libérera les lieux.

Ce montant a été intégralement porté en produits constatés d'avance au bilan en 2013.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2017
Produits métallurgiques	397 200 655
Fournitures Industrielles	65 495 904
Autres	14 288 829
TOTAL	476 985 388

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

L'information du montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisé est comprise dans les comptes consolidés publiés par la société consolidante et, à ce titre, n'est pas reprise dans la présente annexe.

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

Les produits de participation pour 4,6M€ se rapportent aux dividendes reçus de KDI Immobilier et Prafer.

Les autres produits financiers sont liés à la rémunération du compte courant financier détenu sur les filiales.

Les dotations et reprises sur provisions financières se rapportent notamment à la dépréciation des titres de KDI Export pour 1 096k€ et la reprise de 462k€ des titres de AT2T ainsi que la dépréciation du compte courant de KDI Export pour 3M€.

Les charges d'intérêts se rapportent essentiellement à la rémunération des comptes courants financiers des filiales et de la maison mère Klöckner & CO SE.

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation	4 624 413	4 680 900
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	208 965	283 472
Reprises sur provisions et transferts de charge	784 655	4 895 600
Différences positives de change	8 479	9 606
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	5 626 511	9 869 578
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 325 903	4 529 891
Intérêts et charges assimilées	1 608 914	1 187 977
Différences négatives de change	14 059	8 394
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	5 948 877	5 726 263
Résultat financier	-322 365	4 143 316

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

Les transferts de charges d'exploitation figurant au compte de résultat pour 3 281K€ se rapportent à :

- Aux indemnités salariales reclassées en résultat exceptionnel :	1 222K€
- Autres coûts de restructuration :	1 230K€
- Divers prélèvements de marchandises :	571K€
- A des Indemnités d'assurance :	258K€

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	63 296	27 759
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 501	102 794
Reprises sur provisions et transferts de charge	16 645 687	33 320 853
Total des produits exceptionnels	16 722 485	33 451 406
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 522 080	12 758 822
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 378 322	14 270 046
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 572 504	1 164 905
Total des charges exceptionnelles	14 472 907	28 193 774
Resultat exceptionnel	2 249 578	5 257 633

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	820	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 521 261	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 236	
Autres charges	1 373 086	
Amortissements dérogatoires	147 960	
Provisions réglementées sur stocks	4 292 785	
Provisions pour risques et charges	6 131 759	
Rentrées sur créances amorties		47 543
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 753
Produits des cessions d'éléments d'actif		13 501
Amortissements dérogatoires		424 332
Provisions réglementées sur stocks		10 572 835
Provisions pour risques et charges		5 648 520
TOTAL	14 472 907	16 722 485

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 28 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 6 591 378 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	1 165 321
Liés aux provisions pour hausse des prix	9 387 934
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<i>Indemnités d'assurance à recevoir sur litiges d'exploitation</i>	147 016
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	10 700 271
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	33 074 890
Liés à d'autres éléments	
<i>Moins values nettes en sursis d'imposition</i>	1 166 016
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	34 240 906
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	6 591 378
(A - B - C - D) * 28 %	

CICE :

La société a enregistré sur l'exercice 2017 un montant de 1 936 234€ au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi. Conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013, ce crédit d'impôt a été porté au crédit des comptes de charges sociales.

La créance de CICE peut être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle elle est constatée. Si, à l'issue de cette période, la créance de CICE n'est pas utilisée (totalement ou en partie), elle est remboursée.

Kloeckner Metal France a rétrocédé le remboursement du CICE de 2013.

La créance de CICE n'a pas été imputée sur l'impôt société 2016 dû en 2017 en raison de la situation déficitaire du groupe d'intégration fiscale.

KDI a obtenu en 2017 le remboursement de sa créance de CICE au titre de l'exercice 2013. Ce remboursement a été affecté à la reconstitution du fonds de roulement de la société.



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 04/01/1999, la société SASU KDI est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA KLOCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE, 173-179 BOULEVARD FELIX FAURE 93537 AUBERVILLIERS CEDEX.

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime de groupe constitué en application des articles 223A et suivants du CGI.

Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société tête de groupe Klöckner Distribution Industrielle sont réglées par une convention signée le 4 janvier 1999, qui a été renouvelée par tacite reconduction.

Le principe général retenu dans cette convention peut être résumé comme suit :

- Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.
- Toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime seront à la charge de la société tête de groupe, celle-ci bénéficiant, en contrepartie, des économies que le régime pourra générer.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

Effectif

Effectif moyen du personnel : 1189 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	176	
Agents de maîtrise et techniciens	679	
Employés	101	
Ouvriers	233	
Total	1 189	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Conformément à l'art. R-123-198-1 du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : KLÖCKNER & CO SE

Forme : SE

Au capital de : 249 375 000 euros

Adresse du siège social :
am Silberpalais 1 47047 DUISBURG
ALLEMAGNE

<http://www.kloeckner.com/en/investors.html>

Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Cautions sur marchés</i>	910 092
<i>Cautions Fiscales</i>	1 682
<i>Garanties internationales</i>	65 834
Avals et cautions	977 608
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Affectations hypothécaires</i>	5 019 929
Autres engagements donnés	5 019 929
Total	5 997 536
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	5 019 929

Autres informations**Engagements reçus**

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Cautions/clients</i>	3 912 984
Avals et cautions	3 912 984
Autres engagements reçus	
Total	3 912 984
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



KDI

Société par Actions Simplifiée au capital de 25 441 516,80 euros
Siège Social : 173/179, boulevard Félix-Faure - 93300 AUBERVILLIERS
352 645 501 RCS BOBIGNY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 9 MAI 2018

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Le 9 mai 2018 à 10h, la société Kloeckner Metals France, Société par Actions Simplifiée au capital social de 159.249.992,85 € dont le siège social est situé 173-179 Boulevard Félix Faure – 93300 AUBERVILLIERS, identifiée sous le numéro 542 086 350 RCS BOBIGNY, représentée par Madame Audrey CARSUZAA, Directeur Général de la SAS Kloeckner Metals France, dûment habilitée aux présentes,

agissant en qualité d'associé unique et de Président de la SAS KDI, reconnaît que :

- 1) Monsieur Kaha AVALIANI, en sa qualité de Représentant de la personne morale Présidente, a établi les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et son rapport de gestion sur l'exercice 2017 ;
- 2) Le Commissaire aux Comptes, KPMG SA, a établi son rapport sur les comptes annuels ;
- 3) Ces comptes et ces rapports ont régulièrement été communiqués et le texte du projet des présentes décisions à l'Associé Unique ;
- 4) L'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social;
- 5) Lui ont été également communiqués les documents suivants :
 - un exemplaire des statuts de la Société,
 - la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, avec avis de réception,
 - la copie de la lettre d'invitation adressée au Comité d'Entreprise.

La société KPMG SA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Boivent, représentant du Comité d'entreprise, régulièrement convoqué, est présent.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président, puis Madame le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises à l'Associé Unique.

PREMIERE DECISION – CONSTATATION DE LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016

L'associé unique, la SAS Kloeckner Metals France, constate qu'à la date du 31 décembre 2016 les capitaux propres de la Société étaient reconstitués à hauteur de plus de la moitié du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relatives à la régularisation de la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, la SAS Kloeckner Metals France, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport de gestion du Président sur l'exercice 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par une perte de 9 839 533,01 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'associé unique donne en conséquence à Monsieur Kaha AVALIANI, ès qualités, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

TROISIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice 2017 s'élevant à 9 839 533,01 € comme suit :

Affectation aux autres postes de réserves :	0,00 €
Affectation à la réserve légale :	0,00 €
Versement de dividendes :	0,00 €
Affectation au report à nouveau :	- 9 839 533,01 €

Après cette affectation, le « Report à Nouveau » déficitaire est porté de - 16 864 864,40 € à -26 704 397,41.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE
2016	15 513 120	0 € par action
2015	15 513 120	0 € par action
2014	15 513 120	0 € par action

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte que le montant des charges non déductibles des résultats imposables s'élève pour 2017 à 155 275,18 €, et l'impôt correspondant à 43 477,05 €.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

QUATRIEME DECISION - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique prend acte des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ou ayant continué à produire leurs effets, et les approuve.

Il autorise la Société à poursuivre lesdites conventions pour l'exercice en cours et les exercices à venir, aux charges et conditions que la Présidence avisera dans l'intérêt de la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

CINQUIEME DECISION - CONSTITUTION DE CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES

L'associé unique confirme que le Président ne pourra, sans y être autorisé par une décision de l'associé unique, en application des statuts, délivrer des cautions, avals et garanties au nom de la Société au-delà de 2.300.000 € par opération à l'égard des tiers, la limitation à l'égard des filiales de la SAS KDI étant maintenue à 15.000.000 € par opération, cette limitation n'étant pas applicable à l'égard des administrations fiscales et douanières.

Cette autorisation est délivrée en tant que de besoin jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

SIXIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

